



Compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2008

Présents : ADELL JM – ASTRUC B - BARDOU G – BEDOS D – BOUSQUET G - CAZENAVE M - GUILHAUMON JM – MARTIN S – MARTIN R - PIOCH JL – RAMANITRA BOUSQUET A

Absents excusés représentés :

CARRIERE Charles *procuration à ASTRUC Bruno*

GOUTY Max *procuration à MARTIN Raymond*

Absents : DESSALLES M – RIPOLL M

Monsieur le Maire soumet au vote les comptes rendus des conseils du 6 et 29 novembre 2007. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces comptes rendus. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce conseil est le 71^{ème} du mandat.

I - MISE EN SERVICE DU FORAGE LE FALGAIRAS : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de « Travaux pour la mise en service du forage le Falgairas ». Ce projet comprend 2 tranches ; 1^{ère} tranche : mise en service du 1^{er} forage le Falgairas ; 2^{ème} tranche : réalisation et mise en service du 2^{ème} forage pour un montant total de 432 320.00 € HT. Des demandes de subvention seront déposées auprès du conseil général et de l'agence de l'eau.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette demande.

II – CENTRE HISTORIQUE DU VILLAGE : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE LOT N° 3 : SERRURERIE - METALLERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de choisir l'entreprise pour le lot n°3 « Serrurerie – Métallerie » pour la mise en valeur du centre historique de Neffies.

Personne n'a répondu au marché et des devis ont été demandés à plusieurs entreprises. Deux entreprises ont répondu à l'offre : LE TOUT 34 : 19 694.30 € HT et ACIER FERRONNERIE SERRURERIE : 16 900.00 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité choisit l'entreprise ACIER FERRONNERIE SERRURERIE.

III – CONTRAT AVH : RENOUELEMENT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de la commune avec AVH pour l'entretien des espaces verts, pour 2008. Le coût de l'intervention s'élève à 543 € HT, avec 51 interventions pour l'année. Il apparaît une augmentation de 26 € par rapport à l'année dernière, due à l'augmentation du prix du gasoil et des produits phytosanitaires.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le renouvellement de ce contrat.

IV – RESILIATION BAIL AOC

Monsieur le Maire dit qu'un administré souhaite résilier le bail emphytéotique conclu avec la commune de NEFFIES, lieu-dit « Font de Las Marguerites », cadastrée section B n ° 1092, pour une contenance totale de 2 ha 99a 33 ca pour procéder à l'arrachage.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette résiliation.

V – INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire dit au conseil que l'indemnité du percepteur de Pézenas pour la gestion de la commune s'élève à 402.34 € pour l'année 2007. Monsieur le Maire propose de voter l'indemnité au taux de 100 %.

Le conseil municipal vote cette indemnité.

VI – CONTRAT D'ANIMATION : SPECTACLE DE NOEL DES ENFANTS DE L'ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune de NEFFIES a organisé le spectacle de Noël pour les enfants de l'école le 21 décembre 2007. Ce spectacle a été animé par LAUSSEL Jean-Paul DECAUX, pour un montant de 200 € TTC.

Le conseil municipal adopte ce règlement.

VII - STAGE DE SAUVETEUR – SECOURISTE EFFECTUE PAR UN EMPLOYE COMMUNAL

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient d'inscrire un employé municipal à un stage de sauveteur. Il propose de passer une convention de formation avec le centre de gestion de la fonction territoriale. Le coût de la formation s'élève à 35 € par stagiaire.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette convention.

VIII – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CLIS (Centre d'intégration scolaire)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un enfant de la commune est scolarisé au CLIS et qu'il convient de régler la participation d'un montant de 297 €.

Le conseil municipal à l'unanimité vote cette participation.

IX - CONVENTION APP

Monsieur le Maire informe le conseil que six personnes ont participé à une formation à l'APP « Atelier de Pédagogie personnalisée » à Pézenas en 2007. Le montant de cette formation est de 400 €.

Le conseil municipal à l'unanimité vote ce règlement.

X – CREATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU FLEUVE HERAULT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la délibération du conseil communautaire de la communauté des communes « Côteaux et Châteaux » du 20 décembre 2007 concernant la création du Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault et demande au conseil d'entériner cette décision.

Le conseil municipal à l'unanimité entérine la création de ce syndicat.

XI – QUESTIONS DIVERSES

1) Abattement de 10% pour la taxe d'habitation pour les personnes handicapées

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les dispositions concernant l'abattement de 10 %, pour la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées, conformément au code général des impôts.

Le conseil municipal, 12 voix pour, 1 voix NPPV (ne participe pas au vote) vote cet abattement.

2) Etat des restes à réaliser 2007 à reporter au budget 2008 : commune et SPEA

Monsieur Bedos présente au conseil l'état des restes à réaliser pour la commune et le SPEA. Ce sont les dépenses prévues et non utilisées en 2007, qui seront reportées sur le budget 2008 pour pouvoir régler les factures d'investissement avant son vote :

- COMMUNE : opérations concernées : Centre du village, aire de lavage, acquisition et travaux RD15 : montant 531 797.84 €

- SPEA : station d'épuration, forage, DUP, bassin : montant 133 801 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces états à réaliser.

3) ONF : Ajournement de coupes et travaux prévues en 2008

Monsieur le Maire dit au conseil que l'ONF lui a présenté le rapport des travaux effectués en 2007 concernant les coupes, et les travaux pour 2008 (recherche et matérialisation de limites et remise en état de la zone incendiée en octobre 2007) pour un montant de 1 898.65 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte l'ajournement des coupes et les travaux 2008.

4) Paiement des photocopies : élargissement de la régie de recettes des plans et relevés de propriété à l'encaissement des photocopies

Monsieur le Maire dit au conseil que lorsque le photocopier du tabac est en panne, la mairie fait occasionnellement des photocopies aux administrés gratuitement pour leur rendre service, car il n'a pas de régie pour l'encaissement des photocopies. Après avis auprès du percepteur, il y a la possibilité d'utiliser la régie des plans et relevés de propriété pour l'encaissement des photocopies, en élargissant cette régie aux recettes des photocopies. Monsieur le Maire propose les tarifs suivants : 0.30 € pour le format A4 et 0.50 € pour le format A5.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cet élargissement de régie.

XII – INFORMATIONS

1) Monsieur le Maire informe le conseil qu'un berger domicilié à Neffiès souhaitait emprunter des parcelles communales pour le passage de son troupeau. Monsieur le Maire dit qu'il a demandé un avis auprès de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, qui n'a pas émis de refus. Il propose au conseil de donner l'autorisation de passage sous réserve d'évolution du périmètre de protection du futur forage du Falgairas.

Le conseil municipal approuve cette décision.

2) Monsieur le Maire dit que l'épicier entreposait du matériel Rue de la Chapelle. Suite aux travaux du Centre historique, il n'a plus d'emplacement et demande à la mairie de lui prêter provisoirement une partie du marché couvert.

Le conseil municipal à l'unanimité accorde le prêt du marché couvert.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.